# HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN (BS-BE)

| | |
|---|---|
| **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** | Préparation à l'habilitation électrique BS-BE. Connaître le risque électrique – la prévention et les instructions générales de sécurité du guide UTE C18-510. Etre en mesure de réaliser des petites interventions électriques et des raccordements d'appareils en conformité avec la norme C 15-100. |
| **PUBLIC** | TOUS CORPS D'ETAT |
| **PRE-REQUIS** | Aucune connaissance en électricité requise. |
| **EVALUATION** | Questionnaire à choix multiples de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 10/20 est exigée. Contrôle tout au long de la formation avec étude de cas et travaux pratique. |
| **METHODES** | Fascicules correspondants aux différents modules traités. Mise en pratique avec consignation et raccordement de matériel électrique. (Taux de satisfaction : 99% ; Taux de réussite : 98% ; Taux de d'abandon : 0% sur 947 stagiaires formés) |
| **MOYENS SPECIFIQUES** | Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation. |
| **FORMATEUR(S)** | Monsieur Christophe LEMONNIER |

## PROGRAMME

**Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)**

La sensibilisation aux risques électriques (les statistiques sur les accidents d'origine électrique – les différents risques d'origine électrique).Les bases de l'électricité (tension-intensité-résistance-puissance). La prévention des risques électriques (la réglementation – la normalisation – les moyens de protection contre les contacts directs et indirects et contre les brûlures – la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique).

La norme NF C18-510 (les prescriptions au personnel – l'obligation de formation – le domaine d'application – les prescriptions particulières-le professionnel intervenant chez un particulier) – personnel en présence de pièces nues sous tension en haute tension(H0V) –le rôle de chacun des habilités.

Les opérations et les interventions élémentaires dans l'environnement (les différentes zones – les zones d'environnement spécifiques aux interventions du bâtiment et aux travaux publics).

Le matériel de protection individuel (casque – lunettes – gants) et collectif (VAT-nappe isolante-balisage). Les manœuvres. Les mesurages. Les essais. Les vérifications. L'outillage électrique portatif à main (les mesures de

protection – les emplacements exposés – la TBTS – la TBTP – la séparation de circuits – les cas particuliers).

Les interventions élémentaires en TBT et en BT (le rôle du chargé de remplacement et de raccordement – les dispositions concernant le personnel et le matériel – les interventions de dépannage – les autres interventions – les opérations particulières). L'appareillage électrique BT (l'appareillage de sectionnement – de commande – la protection contre les surintensités)-les limites de l'habilitation BS.

(Date de mise à jour : 08/06/2026)